

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du
LUNDI 8 FEVRIER 2016**

Nombre de membres : L'an deux mil seize, le huit février à 20 heures 30 le Conseil Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué, s'est réuni au prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Afférents au Conseil : 19

En Exercice : 19

Présents : Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard, BOUVIER, Clarisse POLAUD, Hervé GUILLAUD, Odile RAVIER, Gilbert DAMEZIN, Christian BONNET GONNET, Thérèse ARNAUD, Véronique BARROSO, Serge MEYRIEUX, Elisabeth CAMOULES, Frédérique PEREZ, Fabrice GENTIL, Patrice ORCEL

Excusée : Véronique CANTELLO

Absents : Carole MILLET, Fabien CHATELAT

Secrétaire de séance : Patrice ORCEL

ORDRE DU JOUR : * Approbation du compte rendu du 21 décembre 2015
* Aménagement Centre Village RD16-RD16L: Demande de subvention à l'Etat et au conseil départemental
* Acquisition parcelle – garage aux consorts BEC
* Accessibilité : mise aux normes abri bus
* TRESORERIE : autorisation pour dépenses sans mandatement préalable
* QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20h36

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 21 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT du CENTRE VILLAGE (voirie – placette - carrefour)

Le Maire informe le conseil Municipal des différentes demandes d'aides que la commune envisage de présenter à différents organismes : Etat (DETR) – Département, Région, Communauté de communes, et FEDER :

DETR 2016

Dans le cadre de la DETR 2016 un dossier a déjà été déposé et doit être complété par la délibération du conseil municipal autorisant le maire à déposer une demande de subvention.

La demande porte sur l'aménagement du carrefour RD16 / RD16L par un plateau traversant. Le coût des travaux (voirie, bordures, trottoirs, plateau, signalisation) est chiffré à 67 431.33 € H.T.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental pour la partie voirie et mise en sécurité du carrefour.

REGION RHONE ALPES AUVERGNE

Jacques BERNARD doit rencontrer le conseil régional lundi pour présenter le dossier de demande d'aide.

FEDER

Un dossier a été envoyé au FEDER pour obtenir des aides

Acquisition parcelle et garage aux consorts BEC

Le maire rappelle qu'il a été procédé à une négociation pour l'achat du garage mis en vente par les consorts BEC.

Le garage, d'environ 40m², situé près des locaux techniques permettra d'entreposer du matériel communal. Il a été négocié également l'acquisition de la parcelle d'accès (environ 300m²), actuellement en servitude,

Une servitude de préfonds pour l'assainissement et le pluvial en lagunage sera accordé à l'investisseur des parcelles des consorts BEC situés derrière le bâtiment.

ACCESSIBILITE : mise aux normes des ABRI BUS

Le Maire informe que le Département doit produire un schéma d'accessibilité/agenda d'accessibilité programmée (Sd'AP) pour son réseau de transport interurbain et qu'il y a lieu de planifier les travaux qui doivent être réalisés entre 2019 et 2022.

La commune ayant été sollicité pour mettre aux normes l'abri bus du village, il a été signalé aux services du département que ces travaux seront effectués qu'en 2020, sauf si des travaux sur les eaux usées et pluviales nécessitaient de modifier la traversée du village avant cette date.

TRESORERIE : autorisation pour dépenses sans mandatement préalable

Le Maire expose qu'il y a lieu d'autoriser l'agent comptable de la commune pour des dépenses sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait.

Le conseil municipal,

Considérant l'arrêté ministériel du 16 février 2015, le Maire expose qu'il y a lieu d'autoriser l'agent comptable de la commune pour des dépenses sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait selon la liste ci-après :

Les dépenses qui peuvent être payées sans ordonnancement :

- 1) Excédents de versement

Les dépenses qui peuvent être payées sans ordonnancement préalable :

- 1) les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avances
- 2) Le remboursement d'emprunts
- 3) Le remboursement de lignes de trésorerie
- 4) Les abonnements et consommation de carburant ainsi que les péages autoroutiers
- 5) Les abonnements et consommations d'eau
- 6) Les abonnements et consommations d'électricité
- 7) Les abonnements et consommations de gaz
- 8) Les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet
- 9) Les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives au courrier,
- 10) Les prestations d'action sociale
- 11) Les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis
- 12) La prestation d'aide sociale et de secours
- 13) Les aides à développement économique

Les dépenses qui peuvent être payées avant service fait :

- 1) Les locations immobilières
- 2) Les fournitures d'eau, de gaz et d'électricité
- 3) Les abonnements à des revues et périodiques
- 4) L'achat d'ouvrages et de publications
- 5) Les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques
- 6) Les droits d'inscriptions à des colloques, formation et événements assimilés
- 7) Les contrats de maintenance de matériel
- 8) Les acquisitions de logiciels
- 9) Les acquisitions de chèques-vacances, chèque déjeuner et autres titres spéciaux de paiement
- 10) Les prestations de voyage
- 11) Les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit

- 12) Les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances
- 13) L'acquisition d'un bien par voie de préemption ou dans les conditions définies à l'article L.211-5 du code de l'urbanisme

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION 05-2016 : REPRISES de CONCESSIONS DE CIMETIERE en état d'abandon

Le Maire rappelle l'action qui a été engagée en vue de la reprise de concessions perpétuelles dans le cimetière et demande au Conseil de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions, listées ci-après :

A11 – A39 – A43 – A143 – A144 – A145 – A148 – A137 – A191 – A251a – N12b

Il précise que les formalités de reprises ont été accomplies et que suite aux reprises il sera procédé à l'exhumation des restes qui seront entreposés dans l'ossuaire du cimetière.

Compte tenu de ces éléments d'information, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

Le conseil municipal donne son accord pour procéder aux reprises des concessions citées.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Location SALLE : Il est décidé d'autoriser la remise des clés lors de la location du boulodrome/fêtes le vendredi matin que dans le cas de mariage
- ✚ Les demandes particulières pour la location des salles seront étudiées cas par cas (demande pour location de la salle du collombier hors WE)
- ✚ Une association des « CLASSES » doit se créer sur la commune, il sera appliqué le tarif de location de salle « associations »
- ✚ Comme il restait plus que deux cases dans les columbariums, un devis a été demandé pour l'implantation de 3 nouveaux du même modèle.
- ✚ Le maire informe que suite au sinistre sur la partie haute du ruisseau des BEJUI un remboursement a été effectué par l'assureur à la CCVT.
- ✚ Gérard BOUVIER fait le point des travaux bâtiments et voirie :
 - ENTRETIEN préfabriqué du collombier :
Le préfabriqué situé près de la salle du collombier mérite d'être retaper, des devis ont été demandé pour le remplacement des fenêtres (encadrement en bois – ouverture des battants de l'intérieur) et de la 2ème porte
En effet, suite aux dernières dégradations, la porte d'entrée a été changée par l'entreprise BONNAZ et remboursé en partie par la compagnie d'assurance.
Devis de BORELLO : 5 000 €
Menuiserie BONNAZ : vitres : 4 380 €
Une remise en état (peinture...) sera faite par les employés communaux.
 - TROMPE L'ŒIL : il a été demandé un devis à une professionnelle pour dessiner les murs de la salle du collombier
 - VOIRIE :
 - programmation « rte de la corderie » fossés bouchés
 - dans le cadre du marché CCVT : chemin du lanconnat - aire de dépôts de bacs à poubelles, dépôt verres sur le parking du stade à changer de place : un aménagement à l'entrée du village près de la chicane
 - Route de la Corderie : sécuriser la route (étude pour freiner la vitesse des

voitures et aménagement d'un chemin piétonnier du côté St clair (partage financier avec ST CLAIR)

- chemin de la combe : poteau EDF à changer de place et installer « chemin sans issue »
- problème de ramassage d'ordures ménagères sur le chemin de la vie de puits : chiffrage pour une aire de retournement

✚ Un comité de travail et de validation pour l'élaboration du PLUi est créé et il est demandé de désigner 3 élus pour représenter la commune dont le maire Jean Gallien

✚ Il a été procédé au renouvellement du CAE de CYRIL : participation de l'état 70% sur 24 heures

✚ VOTE du BUDGET : le 7 mars à 19 heures

✚ Réunion commission finances : mercredi 24 Février : 20 heures

✚ Jacques BERNARD fait le point sur les sujets en cours :

- Projet aménagement du village : dépôt permis de construire va se faire, promesse vente chez le notaire est prévue le 24 Février. Il devra être constaté par huissier avant le début des constructions l'état des maisons situées aux alentours pour éviter tout litige après travaux ;
- SICTOM : mise en place du ramassage des déchets papiers dans les mairies et écoles –apport financier pour le SICTOM et gain pour la commune (suppression de la redevance spéciale)
- SICTOM : étude lancée pour voir l'intérêt pour le tri par ramassage incitatif (puce aux poubelles)
- Date nettoyage printemps : 26 mars mais elle peut être faite à une autre date (dernière année pour la fourniture des gants par le SICTOM)

✚ Hervé GUILLAUD fait le point de sa commission :

- Il faudra prévoir du sable supplémentaire pour le boulodrome
- un placard pour entreposer les affaires du CPC a été réalisé par les services techniques
- La SAR ne sera plus louée à une famille de la commune qui suite à 2 non respects du règlement.
- Demande d'une famille pour utiliser la salle de GYM pour faire dormir leurs enfants lors de l'utilisation du boulodrome en septembre : pas possible
- Il demande combien sera vendu l'éclairage du stade à DOLOMIEU, il lui est répondu que compte tenu du coût de l'enlèvement du matériel il ne leur sera pas demandé une grosse somme

✚ Clarisse POLAUD informe :

- La commission scolaire doit se réunir pour revoir l'effectif en garderie le vendredi après-midi. En effet depuis la mise en place des TAP, l'effectif du vendredi a explosé
- Qu'elle a été contactée par des personnes pour des activités « TAP »

✚ Nathalie PEUTIN fait part de leur projet d'instaurer au CCAS un cahier des charges sur les aides pouvant être attribuées

- Levée de séance à 22h45

Fait et délibéré le 8 février 2016 et ont signé les membres présents.

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	
Nathalie PEUTIN	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Clarisse POLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	5 ^{ème} adjoint	
Odile RAVIER	Conseillère municipale	
Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Thérèse ARNAUD	Conseillère municipale	
Véronique BAROSSO	Conseillère municipale	
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	
Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	Excusée

